

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 OCTOBRE 2012

Date de convocation du Conseil municipal : 19 octobre 2012

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire ;
M. Louis MARTIN, M. André COSTANTINI et M. Christophe GESLOT, Adjoints ;
Mmes Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Conseillères.

ABSENTS :

Mme Sylvie ZILIO et M. Christophe CANNELLE

M. Christophe GESLOT a été nommé **secrétaire de séance**

Ouverture de séance 20 H 30

Ordre du jour :

- 1) Travaux routiers : demande de subvention
- 2) Salle polyvalente à dominante sportive : demande de subvention
- 3) Terrain de sport : demande de subvention
- 4) Quartier : division parcellaire lot n°1
- 5) Permission de voirie : habitation 18 rue de Charchillac

DELIBERATION N°1 : TRAVAUX ROUTIERS : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les projets routiers concernant :

- L'aménagement de sécurité Route des Grottes
- L'aménagement de sécurité Rue des Saulniers
- La réfection de la voirie Route des Grottes

AMENAGEMENT DE SECURITE

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux d'aménagement de sécurité aux Grottes d'Osselle en faveur des touristes et des aménagements de sécurité en faveur des écoliers dont le montant s'élève à 160 427 € H.T., à Roset-Fluans rue des Saulniers et aux Grottes d'Osselle.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Fonds libres :	80 404,50 €
* Subventions :	80 022,50 €
- OPSA	53 618,00 €
- Amende de police : Ecole	7 213,50 €
Grottes	6 191,00 €
Trottoirs	13 000,00 €

- sollicite l'aide financière du Conseil général et éventuellement autre organisme,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les **4 ans** à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

CONSTRUCTION DE TROTTOIR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de construction de trottoir sur la route départementale des Grottes dont le montant s'élève à 58 000,00 € H.T., aux Grottes d'Osselle.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Fonds libres :	45 000,00 €
* Subventions :	13 000,00 €

- sollicite l'aide financière du Conseil général et éventuellement autre organisme,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les **2 ans** à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

RENFORCEMENT ET REFECTION DE LA RUE DES PERRIERES ET LA CREATION D'ACCESSOIRES DE CHAUSSEE RUE DES SAULNIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de renforcement et de réfection de la rue des Perrières et la création d'accessoires de chaussée (1^{er} établissement de trottoirs) Rue des Saulniers, dont le coût prévisionnel est de 158 840,00 € H.T..

- L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- adopte l'opération et s'engage à réaliser les travaux correspondants
 - sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2013 pour ce projet et s'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune
 - se prononce sur le financement suivant :

Subvention DETR : 158 840,00 HT x 25% (taux 2012)	= 39 710,00 €
Emprunts ou Fonds libres	= 119 130,00 €
Total H.T	= 158 840,00 €

- s'engage à commencer les travaux dans les deux ans suivant la date de la décision attributive de subvention et à terminer dans les 4 ans la déclaration de commencement de travaux
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de subvention.

**DELIBERATION N°2 : SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de création d'une salle polyvalente.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité et sous réserve, comme s'y est engagé par mail M. QUIROT, que le coût reste dans l'enveloppe initiale de 551 000 € et qu'il réduise en conséquence les surfaces de circulation de manière importante :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'une salle polyvalente dont le montant s'élève à 551 000,00 € H.T., à Roset-Fluans parcelle ZC 70.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Emprunts :	455 000,00 €
* Subventions :	96 000,00 €

- sollicite l'aide financière du Conseil général et éventuellement autre organisme,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les **2 ans** à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

DELIBERATION N°3 : TERRAIN DE SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de création d'un nouveau terrain multisports en stabilisé.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'un nouveau terrain multisports, terrain réalisé en stabilisé dont le montant s'élève à 77 600,00 € H.T., à Roset-Fluans parcelle ZC 70.
- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Fonds libres	54 320,00 €
* Subventions	23 280,00 €

- sollicite l'aide financière du Conseil général et éventuellement autre organisme,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les **4 ans** à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

DELIBERATION N°4 : QUARTIER : DIVISION PARCELLAIRE LOT N°1

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné lors du précédent conseil de partager la parcelle n°1 en deux et d'y envisager deux constructions.

Le Conseil municipal l'autorise, à l'unanimité, à faire les démarches pour la division parcellaire du lot n°1 du quartier. Cette division dispense de viabiliser l'une des deux parcelles.

**DELIBERATION N°5 : PERMISSION DE VOIRIE : HABITATION 18 RUE DE
CHARCHILLAC**

Monsieur le Maire expose la demande de M. René DESTAING de pouvoir poser des caniveaux pour récupérer et traiter les eaux de ruissellement de la chaussée.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette demande et l'autorise à poser des caniveaux pour récupérer et traiter les eaux de ruissellement de la chaussée. L'implantation se fera en présence d'un membre de la commission Route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 30.

Le secrétaire de séance,
M. Christophe GESLOT

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

Le compte-rendu a été affiché le **02 novembre 2012**.

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	Absent
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	Absente

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	TRAVAUX ROUTIERS : DEMANDE DE SUBVENTION	2012/66
2	SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE SPORTIVE : DEMANDE DE SUBVENTION	2012/67
3	TERRAIN DE SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION	2012/67
4	QUARTIER : DIVISION PARCELLAIRE LOT N°1	2012/67
5	PERMISSION DE VOIRIE : HABITATION 18 RUE DE CHARCHILLAC	2012/67